

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 28 MAI 2020 A 18H30 HEURES

L'an deux mille vingt, le 28 MAI à 18h30 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Etaient présents :

Madame Laurance BUSSIERE, Maire sortant,

Mesdames Corinne DUBOS, Yasmina LAMBERT, Corinne FARGES, Lorraine PENNEL

Messieurs : Sébastien BUISSON, Philippe DUBOS, Jean-Pierre LAMBERT, Julien NICERON, Jonathan HUET, François MANCEL

Date de convocation :19/05/2020

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte.

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Sébastien Buisson est désigné en qualité de secrétaire de séance.

➤ **Présidence par le doyen du conseil municipal : Jean-Pierre Lambert**

➤ **Election du maire :**

Laurance Bussière élue avec 11 voix POUR

Laurance Bussière est proclamée maire et immédiatement installée

Présidence par le nouveau maire élu : Laurance Bussière

➤ **Détermination du nombre d'adjoints : 1**

Vote 11 voix POUR

➤ **Election d'un 'adjoint :**

Sébastien Buisson élu avec 11 voix POUR

Sébastien Buisson est proclamé 1^{er} adjoint

➤ **Lecture de la charte de l' élu local**

➤ **Prendre connaissance et remplir le document d'autorisation d'exploitation du droit à l'image**

►Fixation de l'indemnité de l'adjoint

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'adopter le taux de 9%

Soit 385.05 € brut /mensuel

11 voix POUR

Le maire rappelle que les indemnités des élus locaux ont été revalorisées le 1 er janvier 2020 et il a été alloué aux maires l'indemnité au taux maximal de 25.5 % pour les communes de – 500 habitants soit 991,80 € brut et ne nécessite pas de vote du conseil municipal. Par ailleurs si le maire ne souhaite pas le taux maximum, le conseil doit voter le taux.

Mme Le Maire informe qu'elle accepte le taux maximum.

►Désignation des représentants des syndicats mixtes ouverts

Membres élus avec 11 voix POUR par vote à main levée :

Syndicats	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
SERGEP	François MANCEL	Corinne FARGES
SIVOS DES VILLAGES	Laurance BUSSIERE	François MANCEL
	Julien NICERON	
	Corinne FARGES	
SITS	Laurance BUSSIERE	Jonathan HUET
	Lorraine PENNEL	
SETOM	Julien NICERON	Lorraine PENNEL
SERPN	Laurance BUSSIERE	Sébastien BUISSON
SIEGE	Jonathan HUET	Jean-Pierre LAMBERT

Séance levée à 19 h 30